



N° 0631 MJDH/SG/CAB/2022

Conakry, le 31 OCT 2022

LE MINISTRE

À

MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL
PRES LA COUR D'APPEL DE KANKAN

Objet : *Transmission.*

Monsieur le Procureur Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, l'injonction de poursuites judiciaires pour des faits présumés de propos à caractère négationniste, ethnique et régionaliste par le biais de cybercriminalité contre Monsieur Kandja MARA, Contrôleur général de la Police, Préfet de Kankan.

Veillez agréer, Monsieur le Procureur Général, l'expression de ma considération distinguée.



ALPHONSE CHARLES WRIGHT